

Je pense qu'il conviendrait de régler cette question à l'alinéa f) en y incluant ces spécialistes comme médecins aux fins de la loi. Ce serait plus clair. Mais le but de l'amendement est simple. Celui-ci rejoint l'amendement que nous projetons de proposer et nous l'appuierons. Je crois que réciproquement le député de Hamilton-Sud appuiera notre amendement quand nous en serons à l'alinéa f).

**M. Rynard:** Le ministre, n'étant pas médecin, a pu ne pas comprendre ce point. Mais il n'y a pas assez d'ophtalmologistes au pays pour soigner les yeux. Les optométristes traitent 70 p. 100 des cas. Les ophtalmologistes habitent surtout les grandes villes. En pratique alors les résidents des grandes villes se feront soigner gratuitement par les ophtalmologistes et ceux des petites villes iront chez l'optométriste à leurs propres frais. On doit tenir compte de ce facteur pour assurer des soins médicaux convenables.

**M. Orlikow:** On a beaucoup parlé de ce côté-ci de la Chambre de l'inutilité d'appliquer cette mesure à cause de la pénurie de spécialistes nécessaires. Je ne partage pas cette thèse, je crois plutôt que nous devons utiliser au maximum l'habileté et l'expérience du personnel dont nous disposons. Il n'y a pas que les médecins diplômés qui possèdent ces qualités.

J'aimerais aborder maintenant le domaine de la psychiatrie. Il y a de nos jours une grave pénurie de psychiatres pour soigner les malades mentaux et affectifs. En fait, ces malades ont peut de chances d'obtenir dans un délai raisonnable les services d'un spécialiste. Pourtant ce bill, dans sa teneur actuelle, invite les malades mentaux à voir un psychiatre.

Mon honorable ami de Hamilton-Sud se préoccupait il y a quelque temps, du cas d'un patient à qui on avait conseillé un psychologue. Aux termes du régime en question, à savoir, le régime d'assurance soins médicaux de la fonction publique les honoraires versés à un psychologue ne peuvent être remboursés, contrairement à ceux versés à un psychiatre.

Voici comment la chose se passe: si un médecin recommande à une personne couverte par le programme—l'un des meilleurs en matière d'assurance—de consulter un psychologue, le malade dira évidemment ceci: «c'est sans doute un bon conseil, mais mes frais ne seront payés par le régime d'assurance médicale du service public que si je m'adresse à un psychiatre. J'irai donc voir un psychiatre.»

[L'hon. M. Fulton.]

Quand le ministre dit que seuls les honoraires de médecins peuvent être inclus, il entend par là que si les gens veulent faire payer leurs frais, ils doivent s'adresser, comme dans le cas que je viens de citer, à un psychiatre plutôt qu'à un psychologue. Je puis assurer aux membres du comité qu'il est très difficile, dans n'importe quelle ville du Canada, de consulter un psychiatre, car ils sont débordés.

Si le projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, le malade qui réussira à voir un psychiatre pourra se faire rembourser le prix du traitement en proportion du temps qu'il aura passé chez ce dernier. Mais si le psychiatre recommande au malade de consulter un psychologue clinicien, pour subir des tests, par exemple—pour déterminer le quotient intellectuel et ainsi de suite; il y a toute une série de tests; je ne suis pas spécialiste en la matière—les honoraires du psychologue qui aura fait les tests devront être payés par le malade lui-même. Si nous nous en tenions à l'interprétation du ministre au sujet du projet de loi, nous aboutirions à une situation désastreuse.

• (5.40 p.m.)

[Français]

**M. Gauthier:** Monsieur le président, je tiens, au nom de mon groupe, à dire que nous appuyons à 100 p. 100 l'amendement qui a été proposé.

Quand j'ai entendu le ministre, tout à l'heure, j'ai été quelque peu renversé par son argumentation et j'y ai vu, encore une fois, cette suprématie de la profession médicale.

Je crois que la première anomalie de ce bill, c'est de mal interpréter le mot «médecin». A mon sens, on devrait généraliser davantage le mot «médecin», au lieu de le tenir dans les hautes sphères de la médecine et de ne l'octroyer qu'à ceux que l'on désigne aujourd'hui comme médecins et ceux qui ont toujours voulu rester attachés à ce domaine. Je crois que la profession médicale est beaucoup plus étendue que la généralité de la population l'entend aujourd'hui.

Quand j'ai mal aux yeux, quand j'ai mal aux dents, je ne vais pas voir un chirurgien qui enlève l'appendice ou autre chose, je vais voir un oculiste, je vais voir un dentiste. Je les considère autant médecins dans ces spécialités que l'autre, par exemple de la médecine générale. J'avais toujours cru qu'on pouvait comparer un oculiste, un dentiste ou un psychiatre à un praticien de la médecine générale. Il me semble que si quelqu'un souffre d'une déficience de la vue, de maux de dents ou de maladie mentale, il devrait être